



**OBJET : Election du Président**

**EXPOSE**

Suite aux élections municipales de mars 2026 et au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes.

Le Président sortant transmet la présidence de l'élection du nouveau (de la nouvelle) président(e) de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval au doyen d'âge de l'assemblée, comme le prévoient les dispositions législatives en vigueur. Mme Edith MARGUIN installe les conseillers communautaires et préside l'assemblée durant cette élection.

Mme Edith MARGUIN fait l'appel et constate que le quorum est atteint et qu'il peut être procédé au vote. Elle rappelle qu'en application des dispositions des articles L. 2122-7 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le(la) Président(e) est élu(e) au scrutin secret à la majorité absolue à trois tours parmi les conseillers communautaires. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le conseiller communautaire le plus âgé est déclaré élu.

Il est précisé par ailleurs que le quorum s'apprécie en début de séance, que les abstentions, les votes blancs et nuls ne sont pas comptabilisés dans les voix exprimées et que les règles de majorité ci-dessus présentées se calculent sur les voix exprimées. Un conseiller communautaire ayant le pouvoir d'un autre élu communautaire votera en son nom et au nom de l'élu lui ayant donné le pouvoir.

Le bureau de vote est constitué comme suit :

- Présidente : Mme Edith MARGUIN, doyenne de l'assemblée, hors candidature à la présidence,
- Assesseurs : les deux benjamins de l'assemblée, hors candidature à la présidence.

Les membres du bureau de vote procèdent au dépouillement et à la proclamation des résultats.

La Présidente de séance fait appel à candidatures pour le poste de Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval puis fait procéder au vote.

Un procès-verbal est dressé à l'issue de l'élection et signé par les membres du bureau de vote. Il sera affiché au siège de la communauté de communes.

**DECISION**

Dans ces conditions, est élu Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, M. Alain HUNAULT.

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance

La Présidente de séance

Pierre-Louis DOUART

Edith MARGUIN



Préfecture de Loire-Atlantique

044-200072726-20260408-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2026

Publication le : 08-04-2026

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-sept heures, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le trente mars deux mille vingt-six et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Elisabeth RICHET	X				
	M. Jean-Louis ARQUIER	X				
	Mme Julie COTTINEAU	X				
	M. Maxime HUPEL	X				
	Mme Anne LEGRAIS-OZBERK	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	Mme Anaïck GOUJON	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Pierre-Louis DOUART	X				
	Mme Stéphanie DRUART	X				
FERCE	Mme Marie-Amélie THOMEROT	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Yoan VETU	X				
ISSÉ	M. Jean-Marc LALLOUÉ	X				
	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	M. Christian RATTAZI	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Valérie CARTERON	X				
MARSAC SUR DON	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
	M. Dominique POUPARD	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Samuel PLOTEAU	X				
	Mme Sylvie VANRENTERGHEM	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Marie-Josèphe LEMAITRE	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Jean-Pierre DESFOSES	X				
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Olivier PARIS	X				
	M. Jean-Michel DUCLOS			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Michel GAUVIN	X				
	Mme Anne FAUCHEUX	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Anthony DEVALET	X				
	Mme Karine LEROUX	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Hubert POTIER	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Sandra HERSANT	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur Pierre-Louis DOUART

Préfecture de Loire-Atlantique

044-200072726-20260408-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2026

Publication le : 08-04-2026